

Statement Mgr Martin Werlen, membre de la conférence des évêques suisses

Conférence de presse du 2 mai 2013 sur les modifications urgentes de la loi sur l'asile

Votation populaire du 9 juin 2013

---

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs,

Les requérants d'asile ne sont pas d'abord un problème, mais ils ont un problème. Il s'agit de personnes en fuite. En 2011 l'on comptait, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU, 43 millions de personnes réfugiées de part le monde. Chaque réfugié est une personne comme vous et moi.

80% des réfugiés restent dans les environs de leur patrie. Ils sont accueillis dans des régions qui ne sont pas toutes prospères. Nous n'avons pas forcément connaissance de cet état de fait. Les médias pourraient, le cas échéant, nous démontrer encore davantage cette réalité.

Seuls 20% des réfugiés cherchent une terre d'asile dans d'autres régions du monde, une petite part d'entre eux chez nous. Et justement dans des pays qui gèrent le patrimoine financier des pays de provenance des réfugiés eux-mêmes, patrimoine qui serait bien utile à ces pays. Nous constatons cela à chaque fois où, à la chute d'un dictateur, les avoirs de ce dernier sont bloqués en Suisse.

Les requérants d'asile ont un grand problème. Ils ne sont pas eux-mêmes un problème. Et malgré cela la cohabitation avec des personnes en quête d'asile constitue dans notre pays un vrai défi. Ce défi ne peut être relevé que dans un réel souci de dialogue entre toutes les parties impliquées. Les peurs et espérances de toutes ces personnes doivent être prises au sérieux dans un dialogue bienveillant, par tous les suisses et les requérants d'asile eux-mêmes.

La dignité de chaque individu doit être respectée. La dignité d'une personne ne dépend pas de sa nationalité ou de son appartenance à une communauté religieuse. Attester cela fait partie de nos devoirs de chrétienne et chrétien. Personne parmi nous ne peut se référer aux sources de notre foi, s'il ferme ses yeux et son cœur à la réalité de l'asile. Jésus Christ lui-même nous dit : « J'étais étranger et vous m'avez accueilli » ou encore « j'étais étranger et vous ne m'avez pas accueilli ». Le Pape Jean-Paul II écrivait à ce sujet : « Cette page n'est pas une simple invitation à la charité; c'est une page de christologie qui projette un rayon de lumière sur le mystère du Christ. C'est sur cette page, tout autant que sur la question de son orthodoxie, que l'Église mesure sa fidélité d'Épouse du Christ. » (Novo millennio ineunte, 49).

La solidarité d'un pays ne peut pas être exploitée ou faire l'objet d'abus, cela est évident. Mais nous ne pouvons mettre les abus sur le dos de toutes les personnes persécutées. Les abus perpétrés par les requérants d'asile comme par nos compatriotes doivent être combattus par les moyens qu'offre le droit pénal. Nous ne devons considérer la misère d'autrui comme un simple problème qu'il faut combattre. En durcissant sans cesse la loi sur l'asile nous faisons fausse route.

A la demande de la Conférence des Evêques suisses, la Commission Justice et Paix, à laquelle j'appartiens, a rédigé une prise de position qui met surtout deux points problématiques en relief:

- Le premier point critique la suppression de l'asile octroyé par les ambassades. Cette décision ferme un nouvel accès aux requérants d'asile et favorise le travail des « passeurs ».
- Le second point critique la création de centres pour requérants dits „récalcitrants“. Cette décision est problématique, car elle suscite une incertitude en matière légale et ouvre la porte

à des décisions arbitraire, surtout dans un climat de société où les requérants d'asile sont considérés souvent comme des « problèmes à résoudre ».

Vous trouvez toute la prise de position de la Commission dans le dossier de presse.

Saint Nicolas de Flüe avait rappelé à ses concitoyens de ne pas trop agrandir leur territoire. Mais il nous avait surtout invités à ouvrir notre cœur à Dieu et à chaque être humain.